



**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NON ELUS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Conformément au premier alinéa de l'article R123-11 du Code de l'action social et des familles, est donnée l'information suivante :

Renouvellement des membres non élus du Centre Communal d'action social

Le renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale aura lieu le lundi 20 avril 2026.

Le conseil d'administration comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal, à la représentation proportionnelle et huit membres nommés par le maire, représentants des associations engagées dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées du département, des associations de personnes handicapées.

Les représentants des associations précitées sont invités à faire connaître auprès de la Mairie, les membres non élus qui souhaiteraient siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social dans un délai de 15 jours à compter de ce jour.

Fait à Plombières-les-Bains le lundi 30 mars 2026.

Madame le Maire

Lydie BARBAUX